

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 JUILLET 2012

Membres électeurs : 11

Membres électeurs présents ou représentés : 7

Vote : Pour : 4

DÉLIBÉRATION N° 2012/2

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DES USAGERS ET DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;
- VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;
- VU la délibération 2010/4 du 08 septembre 2010 portant élection des membres du bureau du Comité de bassin,
- VU la lettre de démission de Mlle Payet, représentant la SREPEN et membre du bureau en date du 12 avril 2012,

Après avoir procédé à l'élection du représentant des usagers et des personnalités qualifiées pour le bureau du Comité de bassin parmi les membres du collège des usagers et personnalités qualifiées du Comité de bassin

DECIDE :

Article unique :

Est élu membre du bureau du Comité de bassin pour la durée du mandat restant à couvrir, soit jusqu'en septembre 2013:

- M Patrick BRESSOT (EDF)

Saint-Denis,

Le Vice-Président du Comité de bassin Réunion

Jean-Paul MAUGARD

